

IMPORTANT : à tous ces justificatifs s'ajoute carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité.

Revenus principaux	Pièces justificatives
Salarié en CDI en période d'essai ou hors période d'essai	3 derniers bulletins de salaire précédant la date de signature du bail + Contrat de travail ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi, la rémunération, la date d'entrée en fonction et, si nécessaire dans le calcul, le montant du 13 ^{ème} mois + Dernier avis d'imposition ou de non-imposition ou un document tenant lieu d'avis d'imposition provenant d'un autre État ou territoire (pour ce dernier document, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de compréhension du fait de la langue pourra être substitué par une attestation sur l'honneur du candidat)
Fonctionnaire	3 derniers bulletins de salaire précédant la date de signature du bail ou 3 bulletins de salaire précédant les 6 mois de la date de signature du bail et/ou copie écran en remplacement des bulletins de salaire manquants issus du site officiel de la fonction publique + Dernier avis d'imposition ou de non-imposition ou un document tenant lieu d'avis d'imposition provenant d'un autre État ou territoire (pour ce dernier document, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de compréhension du fait de la langue pourra être substitué par une attestation sur l'honneur du candidat)
Travailleur non salarié ayant une activité de plus de 24 mois : gérant, commerçant, artisan, travailleur indépendant, profession libérale, auto-entrepreneur	Dernier avis d'imposition + Attestation comptable du dernier exercice ou, pour les auto-entrepreneurs, le dernier récapitulatif annuel Urssaf + Pour une entreprise commerciale : extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois Pour un artisan : extrait D1 original du registre des métiers de moins de 3 mois Pour un travailleur indépendant : copie du certificat d'identification de l'Insee comportant les numéros d'identification Pour une profession libérale : copie de la carte professionnelle ou tout autre justificatif officiel
Titulaire d'une pension de retraite	Pour un retraité de plus de 2 ans : le dernier avis d'imposition Pour un retraité de moins de 2 ans : le justificatif de l'ouverture des droits établi par l'organisme payeur ou l'attestation de paiement ou les derniers bulletins de pension ou le récapitulatif des différentes caisses + Dernier avis d'imposition ou de non imposition ou un document tenant lieu d'avis d'imposition provenant d'un autre État ou territoire (pour ce dernier document, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de compréhension du fait de la langue pourra être substitué par une attestation sur l'honneur du candidat)
Titulaire d'une pension de veuvage ou d'une pension d'invalidité	Justificatif de l'ouverture des droits établi par l'organisme payeur ou les 3 derniers relevés de paiement émanant de la CAF ou des caisses de régimes obligatoires + Dernier avis d'imposition ou de non imposition ou un document tenant lieu d'avis d'imposition provenant d'un autre État ou territoire (pour ce dernier document, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de compréhension du fait de la langue pourra être substitué par une attestation sur l'honneur du candidat)
Contrats dont la durée restant à courir est supérieure à 6 mois à la date de signature du bail : salarié en CDD, intérimaire, militaires, intermittents contractuel de la fonction publique	3 derniers bulletins de salaire précédant la date de signature du bail + Contrat de travail ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi, la rémunération, la date d'entrée en fonction et, si nécessaire dans le calcul, le montant du 13 ^{ème} mois + Dernier avis d'imposition ou de non-imposition ou un document tenant lieu d'avis d'imposition provenant d'un autre État ou territoire (pour ce dernier document, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de compréhension du fait de la langue pourra être substitué par une attestation sur l'honneur du candidat) Spécificités pour les contrats à durée déterminée de la fonction publique : sont éligibles les contrats en cours dont la durée restant à courir n'est pas supérieure à 6 mois à condition que le candidat locataire justifie d'une promesse d'embauche pour un nouveau CDD ou pour un CDI dans la même fonction ou dans le même établissement. Le mode de calcul de sa capacité locative et la fourniture des pièces justificatives énoncées ci-dessus restent inchangées.
Bénéficiaire d'une allocation d'adulte handicapé (AAH)	Justificatifs des relevés d'allocations perçues sur les 3 derniers mois + Dernier avis d'imposition ou de non imposition ou un document tenant lieu d'avis d'imposition provenant d'un autre État ou territoire (pour ce dernier document, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de compréhension du fait de la langue pourra être substitué par une attestation sur l'honneur du candidat)
Revenus complémentaires	Pièces justificatives
Prestations CAF	Justificatif de versement prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des 3 derniers mois
Allocation logement	Attestation de simulation établie par l'organisme payeur ou simulation établie par le locataire relative aux aides au logement
Allocation chômage	Justificatif de versement des allocations perçues lors des 3 derniers mois
Revenus fonciers	Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière + Dernier avis d'imposition ou de non imposition ou un document tenant lieu d'avis d'imposition provenant d'un autre État ou territoire + Justificatif de revenus fonciers